



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20260601-D\_2026\_7\_9-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :  
D\_2026\_7\_9**

Nombre de délégués en exercice  
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Modification des statuts  
d'ABCèze -Syndicat  
d'Aménagement du Bassin  
versant de la Cèze et petits  
affluents du Rhône**

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

**Titulaires** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

**Pouvoirs** :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame FOURNIER Claudine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Le Président expose à l'assemblée que le Comité syndical du Syndicat Mixte ABCèze a adopté une délibération le 1ier avril 2026 en vue de mettre à jour de ses statuts. Cette modification porte exclusivement sur l'adresse du siège à la suite de la numérotation officielle récemment mise en place par la commune. Ainsi, l'adresse devient 1 B chemin des Bleuets \_ 30500 SAINT AMBROIX.

Conformément à l'article L.52-20 du CGCT, à compter de la notification de la délibération aux membres du Syndicat, chaque conseil communautaire dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
APPROUVE la modification des statuts du syndicat ABCèze, portant sur la détermination de la nouvelle  
adresse du siège,  
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260601-D\_2026\_7\_9-DE



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le